

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Memphrémagog du Delta Sherbrooke, tenue le 18 juin 2008 à 9 h.

PRÉSENTS :

Nicolet, Roger, membre et président
Bachand, Jean-Philippe, membre
Badger, Gerald, membre
Bernier, Maurice, membre
Brochu, Louida, membre
Gagné, Laurian, membre
Gingras, Diane, membre et trésorière
Lamoureux, Bertrand, membre
Landry, Noël, membre
Martel, Marc-André, membre
Masson, Réjean, membre
Nadeau-Saumier, Monique, membre
Potvin, Normand, membre
Reid, Marc, membre
Roy, Alain, membre

PERSONNES INVITÉES :

Fortin, Robert, directeur régional MDEIE
Poulin, Pierre, directeur régional MAMR

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement
Bureau, Andrée, conseillère en développement
Quirion, Murielle, secrétaire exécutive
Sévigny, Patricia, conseillère en développement
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

ABSENTS :

Bolduc, Joël, membre
Durivage, Suzanne, membre et secrétaire
Fouquet, Guy, membre
Gagnon, Francis, membre
Hémond, Jacques, membre
Mailhot, Martin, membre
Marceau, Denis, membre
Perrault, Jean, membre et 1^{er} vice-président
Poulin, Marc, membre
Roy-Laroche, Colette, membre et 2^e vice-présidente
Royer, Richard, membre
Wheeler, Malcolm, membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation.

CRÉ-08-081 Il est proposé par **Normand Potvin**
appuyé par **Réjean Masson**
et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

2. RAPPORT 2007-2008

2.1 Adoption des états financiers 2007-2008

Monsieur Michel Guérin de la firme Guérin Morin CA inc. est invité à présenter le rapport financier annuel pour l'exercice financier terminé au 31 mars 2008.

CRÉ-08-082 Il est proposé par **Marc Reid**
appuyé par **Laurian Gagné**
et résolu :

D'approuver les états financiers annuels au 31 mars 2008, comprenant l'état des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2008, l'évolution des actifs nets, le bilan et le flux de trésorerie terminé à la même date, ainsi que le rapport des vérificateurs tels que présentés et d'autoriser le président et la directrice générale à les signer pour et au nom du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Adoption du rapport d'activité 2007-2008

Marie-Hélène Wolfe présente sommairement le rapport d'activité 2007-2008 et fait un survol des différents faits saillants intervenus au cours de l'année.

Elle souligne également que la rencontre de suivi du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 qui s'est tenue le 28 mai dernier a été un franc succès, mais de trop courte durée. C'est pourquoi, l'an prochain, il y aura lieu de prévoir une rencontre plus importante. Elle profite de l'occasion pour rappeler que les documents remis lors de cette rencontre sont disponibles sur le site Web de la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-08-083

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

D'adopter le rapport d'activité 2007-2008.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Ratification des règlements, résolutions et des actes des administrateurs et du personnel

CRÉ-08-084

**Il est proposé par Normand Potvin
appuyé par Gerald Badger
et résolu :**

D'approuver et de ratifier tous les règlements, résolutions et actes posés par les administrateurs, les officiers et les membres du personnel de la CRÉ de l'Estrie depuis la dernière assemblée générale annuelle tenue le 20 juin 2007.

Adoptée à l'unanimité

3. PLANIFICATION 2008-2009

3.1 Plan d'action 2008-2009

Marie-Hélène Wolfe présente sommairement le plan d'action, apporte une correction à la page 4 et en énumère les grandes lignes.

CRÉ-08-085

**Il est proposé par Louida Brochu
appuyé par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

D'approuver le plan d'action pour l'année 2008-2009 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Désignation du vérificateur

Monsieur Roger Nicolet informe l'assemblée d'une proposition de service qui a été soumise par la firme Guérin Morin CA inc.

CRÉ-08-086

**Il est proposé par Diane Gingras
appuyé par Marc-André Martel
et résolu :**

DE nommer la firme comptable Guérin Morin CA inc., vérificateur des comptes de la CRÉ de l'Estrée pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2009.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Calendrier des rencontres 2008-2009

Un calendrier de rencontres pour les membres du conseil d'administration est déposé.

CRÉ-08-087

**Il est proposé par Normand Potvin
appuyé par Maurice Bernier
et résolu :**

D'adopter le calendrier des réunions du conseil d'administration 2008-2009 sous réserve de modification en cours d'année.

Adoptée à l'unanimité

4. NOMINATION DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

ATTENDU QUE la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions* stipule que les membres de la société civile doivent notamment être issus des milieux de l'économie, de l'éducation, de la culture et de la science;

ATTENDU QUE la CRÉ de l'Estrée a désigné les sièges en vertu de la Loi, de même que des axes du Plan de développement de l'Estrée;

ATTENDU QUE les membres de la société civile qui seront nommés par le conseil sont des personnes et non des titulaires de poste au sein de l'organisation qui les a référés et que les règles qui gèrent la conduite de tout membre d'un conseil d'administration de corporations publiques ou privées s'appliquent;

ATTENDU QUE la CRÉ a considéré le principe d'équité entre les hommes et les femmes et a également considéré le principe de représentativité des personnes issues des communautés culturelles;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite une représentation de membres de la société civile en provenance de l'ensemble du territoire estrien;

ATTENDU QUE la consultation auprès des organisations du milieu a été tenue conformément à la résolution CRÉ-08-022.

CRÉ-08-088 **Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Jean-Philippe Bachand
et résolu :**

DE nommer les personnes suivantes au poste de membres de la société civile, à savoir :

Culture :	Michèle Lavoie
Développement économique :	Diane Gingras
Développement économique :	Noël Landry
Développement économique :	Vincent Cloutier
Éducation :	Huguette Desrochers
Environnement :	Guy Fouquet
Innovation, science, recherche et technologie :	Denis Marceau
Relève :	Florencia Mauri
Social et communautaire :	Alain Roy

DE confirmer le mandat pour une durée de deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Roger Nicolet profite de l'occasion pour remercier ces personnes d'avoir posé leur candidature et les félicite pour leur nomination.

Il profite également de l'occasion pour remercier les membres qui ont occupé ces fonctions au cours des quatre dernières années, soit depuis la mise en place de la CRÉ, soit madame Monique Nadeau-Saumier, qui est parmi nous, madame Suzanne Durivage, monsieur Richard Royer et depuis deux ans, monsieur Joël Bolduc. Madame Nadeau-Saumier ajoute, qu'au cours de ces années, elle a appris beaucoup et tient en remercier les membres du conseil.

5. POLITIQUES

5.1 Politique de frais de déplacement

Madame Marie-Hélène Wolfe présente les modifications proposées à la politique de frais de déplacement et rappelle aux membres dans quel contexte cette politique s'applique.

CRÉ-08-089 **Il est proposé par Normand Potin
appuyé par Laurian
et résolu :**

D'approuver les modifications proposées à la politique de frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Roger Nicolet tient à préciser qu'aucun membre du conseil d'administration n'est rémunéré et que le seul montant qui leur est versé est le per diem alloué en vertu des dispositions de la politique de frais de déplacement.

5.2 Politique de gestion des ressources humaines – révision de l'article 15.8

Des employés du Forum jeunesse auront à se prévaloir du nouveau régime québécois d'assurance parentale. À cet égard, la politique de gestion des ressources humaines n'est plus à jour. Il est donc suggéré de procéder à des ajustements sur le seul article 15.5 de la politique.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion des ressources humaines adoptée en 2005 ne correspond pas aux nouvelles règles du RQAP;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie aura à appliquer l'article 15.7 portant sur les congés de maternité, de paternité, parental ou d'adoption au cours des prochains mois.

CRÉ-08-090

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

D'adopter la modification à l'article 15.8 de la politique de gestion des ressources humaines;

D'autoriser son entrée en vigueur dès ce jour.

Adoptée à l'unanimité

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

CRÉ-08-091

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Alain Roy
et résolu :**

DE déclarer la levée de la réunion à 9 h 37.

Adoptée à l'unanimité